

**DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE**

REPUBLIQUE FRANCAISE



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Séance du mardi 05 décembre 2023

Le mardi 05 décembre 2023 à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune de BAIE-MAHAULT, légalement convoqué le mercredi 29 novembre 2023, s'est assemblé à la salle des délibérations.

Présents : Justin DESSOUT - Shella COMMUN - Georges DAUBIN - Claudine CHALUS épouse BAZILE - David MONTOUT - Célia MIMIETTE épouse HATCHI - Pierre VENUTOLO - Fabienne ANTENOR - Johanne DAHOMAS - Denis BERNADOTTE - Jocelyne EUSTACHE - Jocelyn LEREMON - Jacqueline FAVORINUS - Lyliane PIQUION - Fred EUSTACHE - Julianna DAN - Philippe NABAB - Chazy CIRANY - Kattia THEODORE - Tony MOUSSE - Lydia DUPONT - Murielle JABES- Corinne PETRO - Sandra MANIJEAN - Frédéric THEOBALD - Joseph LEE - Alain RAGOUTON - Marie-Claude BEAUZOR épouse ALEXIS - Sylvie CHAMMOUGON, épouse ANNO -.

Représentés : Michel MADO - Olivier SHEIKBOUDHOU.

Absents : Ary CHALUS - Jean-Louis OPHELTES - Diana ETIENNE-ROUSSEAU - Amandine FUNDERE - Christophe CESARIN - Joël SYLVESTRE.

Excusée : Denise BLEUBAR.

Séance présidée par Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA, **Maire**.

Secrétaire de séance : Mme Johanne DAHOMAS.

Accusé de réception en préfecture
971-219711033-20231205-DE2023DAJ051211-DE
Date de télétransmission : 06/12/2023
Date de réception préfecture : 06/12/2023

DCM 2023/12/123

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2023

- ✓ **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1612-11 ;
- ✓ **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;
- ✓ **Vu** la délibération du conseil municipal n°DCM 2023/04/34 du 11 avril 2023 portant approbation du budget primitif 2023 ;
- ✓ **Vu** le rapport du Maire,

- ✓ **CONSIDÉRANT** que depuis lors, des situations nouvelles sont à prendre en compte, en dépenses et en recettes, pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaires,

- ✓ **CONSIDÉRANT** que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

- ✓ **CONSIDÉRANT** le rapport de décision modificative n°1 pour l'exercice 2023 du budget principal,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et au vu des documents qui lui ont été présentés et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : de modifier le budget primitif 2023 conformément au tableau ci-dessous :

Section de Fonctionnement		BP 2023	DM n°1
Recettes de Fonctionnement concernées			500 688,00 €
Chapitre 77 – Produits spécifiques		0,00 €	500 688,00 €
	773 - Mandats annulés (sur exercice antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00 €	500 688,00 €
Dépenses de Fonctionnement concernées		13 120 506,79 €	500 688,00 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général		6 422 078,20 €	-529 022,00 €
	60623 - Alimentation	531 900,00 €	- 30 000,00
	60632 - Fournitures de petit équipement	396 000,00 €	- 30 000,00
	60636 - Habillement et vêtements de travail	210 000,00 €	- 50 000,00
	611 - Contrats de prestations de services	3 233 418,54 €	-131 022,00 €
	61351 - Matériel roulant	1 420 000,00 €	- 130 000,00
	61558 - Autres biens mobiliers	95 945,66 €	40 000,00
	617 - Etudes et recherches	120 000,00 €	- 20 000,00
	6182 - Documentation générale et technique	73 294,00 €	- 18 000,00
	6228 - Divers	32 000,00 €	- 30 000,00
	6232 - Fêtes et cérémonies	238 400,00 €	- 20 000,00
	6236 - Catalogues et imprimés et publications	71 120,00 €	- 30 000,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		850 000,00 €	597 033,00 €
	657362 - Subvention fonctionnement CCAS	850 000,00 €	140 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
971-219795-94566-DE2023DAJ051240-00
Date de télétransmission : 06/12/2023
Date de réception préfecture : 06/12/2023

65888 - Autres charges diverses de gestion courante		457 033,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	529 812,81 €	378 000,00 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	529 812,81 €	350 000,00 €
6618 - Intérêts des autres dettes	0,00 €	28 000,00 €
Chapitre 67 - Charges spécifiques	3 000,00 €	28 000,00 €
673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	3 000,00 €	28 000,00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'Investissement	2 342 243,78 €	- 190 278,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 973 372,00 €	216 955,00 €
6811 - Dotation aux amortissements corporelles et incorporelles	2 973 372,00 €	216 955,00 €

Section d'Investissement	BP 2023	DM n°1
Recettes d'investissement concernées	7 308 684,78 €	420 771,05 €
Chapitre 021 - Vrt de la section de Fonctionnement	2 342 245,78 €	-190 278,00 €
Chapitre 024 - produit de cessions d'immobilisation	0,00 €	37 000,00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations		37 000,00 €
Chapitre 10 – Dotations Fonds Divers et Réserves	2 100 000,00 €	357 094,05 €
10222 - FCTVA	2 100 000,00 €	357 094,05 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 866 439,00 €	216 955,00 €
2805 - Concessions et droits similaires, brevet	182 663,00 €	11 650,00
28128 - Autres agencements et aménagements	12 843,00 €	2 418,00
281351 - Bâtiments publics	1 959 422,00 €	64 910,00
28151 -Réseaux de voirie	8 090,00 €	3 886,00
28158 - Autres installations, matériels et outillage technique	93 264,00 €	10 552,00
281838 - Autres matériels informatiques	0,00 €	10 363,00
281848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	117 667,00 €	11 400,00
28188 - Autres immobilisations corporelles	492 490,00 €	101 776,00

Dépenses d'investissement concernées	3 970 538,00 €	420 771,05 €
Chapitre 13 - Subvention d'investissement	0,00 €	298 337,00 €
1328 - Autres subventions	0,00 €	298 337,00 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	2 675 375,00 €	200 000,00 €
1641 Emprunt en euros	2 675 375,00 €	200 000,00 €
Chapitre 20 – Immobilisations Incorporelles		
Chapitre 21 – Immobilisations Corporelles	486 480,00 €	-200 000,00 €
21828 -Matériel de transport	486 480,00 €	-200 000,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours		

Accusé de réception en préfecture
971-219711033-20231205-DE2023DAJ051211-DE
Date de télétransmission : 06/12/2023
Date de réception préfecture : 06/12/2023

Chapitres « Opérations »		808 683,00 €	122 434,05 €
0071 - RHI		326 341,00 €	16 000,00 €
21351- Installations générales, agencements bâtiments publics			-185 304,00 €
2315-Installation, matériel et outillage techniques			201 304,00 €
D083 - Technopole Morne Bernard		0,00 €	220 974,00 €
2315- Installation, matériel et outillage techniques			220 974,00 €
D088 - Groupe scolaire de calvaire		449 342,00 €	-174 539,95 €
2031- Frais d'études			-174 539,95 €
D136 - Réhabilitation de l'ancien marché de café		33 000,00 €	60 000,00 €
21351- Installations générales, agencements bâtiments publics			60 000,00 €

Article 2 : d'octroyer une subvention complémentaire de 140 000 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Article 3 : de charger le Maire, la Directrice Générale des Services et le Receveur municipal, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à M. le Préfet de la Région Guadeloupe.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la ville de Baie-Mahault.

Adoptée à la majorité.

Certifiée exécutoire, après réception en préfecture le :

Publiée le :

Date du Conseil Municipal : 05 décembre 2023.

Accusé de réception en préfecture
971-219711033-20231205-DE2023DAJ051211-DE
Date de télétransmission : 06/12/2023
Date de réception préfecture : 06/12/2023

La secrétaire de séance,


Johanne DAHOMAS

Le Maire,


Hélène POLIFONTE-MOLIA